



JEUDI 08 DECEMBRE 2022

PROJET: SANTÉ DES JEUNES

Armédie Dimonekene, Loriane Buton et Maxence Thiemonge

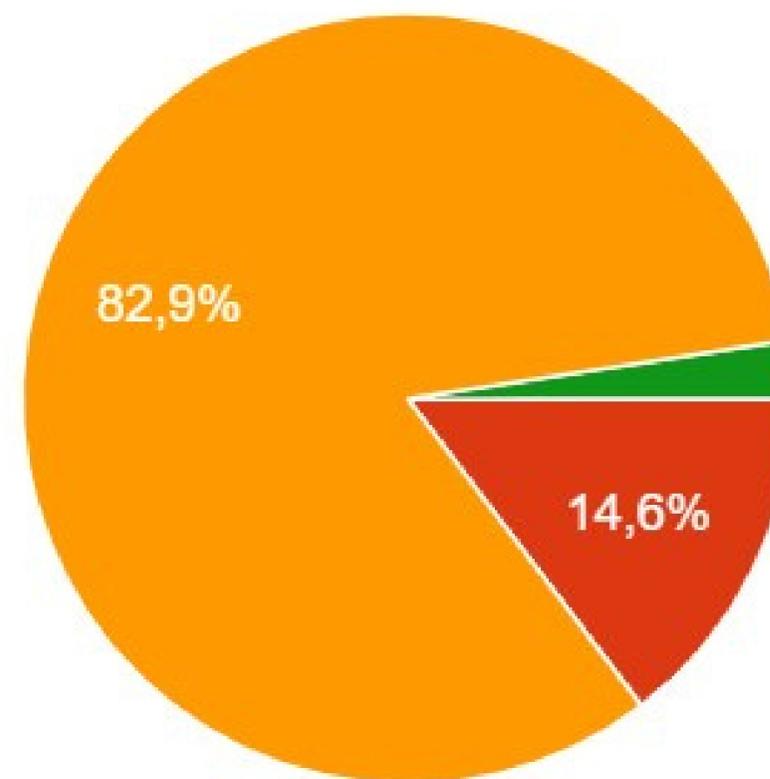
SOMMAIRE

- Recherches
- Analyse des résultats
- Problématique
- Propositions
- Solution

RECHERCHES



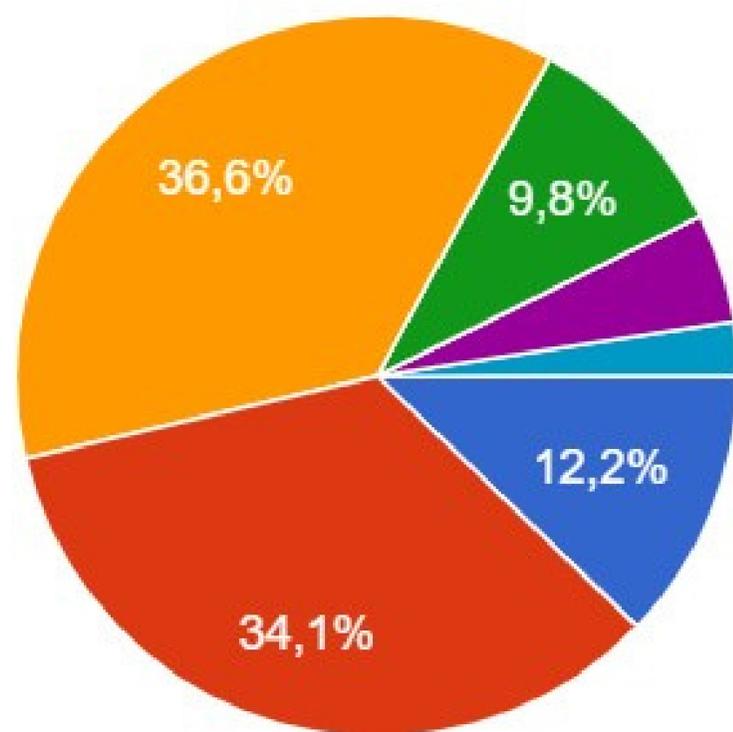
SONDAGES



Niveau Scolaire

- Collégien
- Lycéen
- Étudiant
- . Étudiant

Nombre de visite chez le médecin par an



- Au moins 5 fois
- Au moins 2 fois
- 1 fois
- Aucune
- +5 fois
- + 2 fois

J'y vais pas tant que je suis pas malade

Urgences, maladies "graves"

Parce que je suis en bonne santé et je n'étudie pas dans ma ville natale

Check up

Quand j'ai quelque chose d'inquiétant ou qui persiste

Ophtalmologue podologue dermatologue

Visite de contrôle et maladie

Rendez vous long à prendre et rien de très grave

Maladie, certificat médical pour le sport

Problème de santé génétique a surveiller par prise de sang

Quand j'ai quelque chose d'inquiétant ou qui persiste

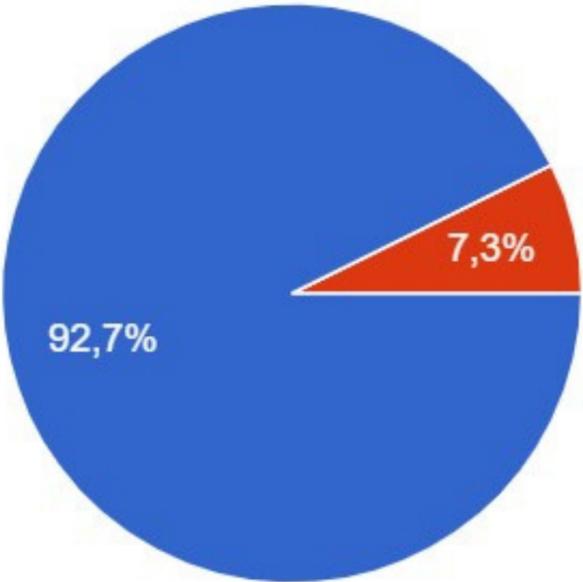
J'y vais pas tant que je suis pas malade

Jusqu'à présent mon corps se guéri par lui même

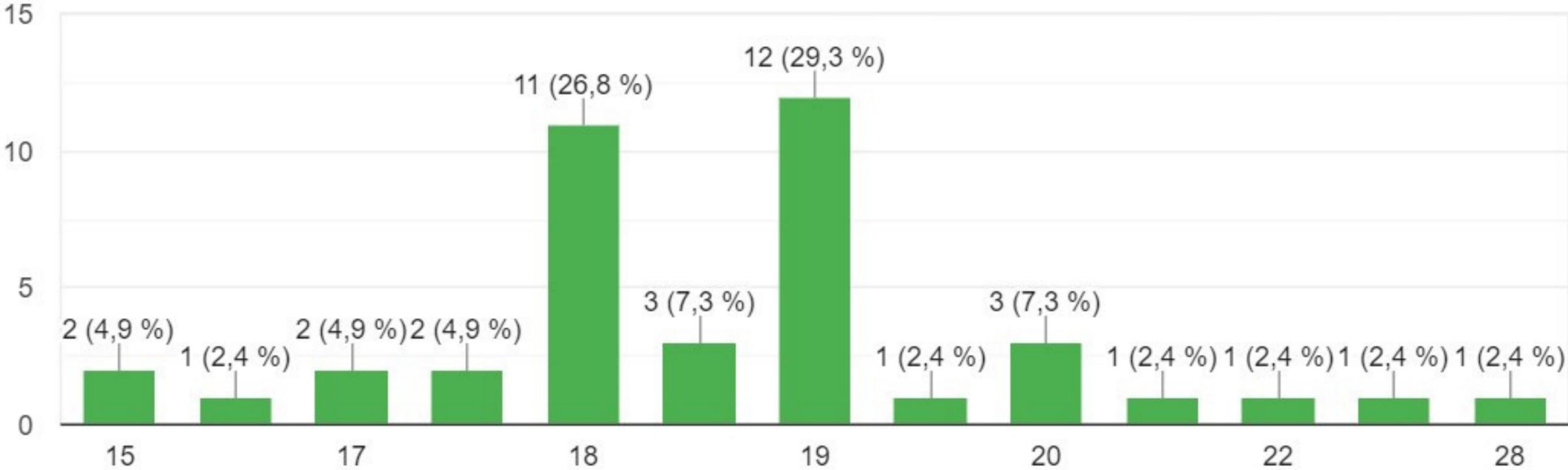
Parce que je suis en bonne santé et je n'étudie pas dans ma ville natale

Avez-vous un médecin traitant?

41 réponses



Tranche d'âge des personnes interrogées



Entretien N°1

"Quand je vivais encore chez ma mère, c'est ma mère qui décidait si c'était assez important pour aller chez le médecin, et maintenant que je suis seul c'est ... Je fais avec quoi."

"Je trouve ça compliquer de prendre un rendez-vous ou un médecin traitant parce que je viens du Sud."

"Faut avancer l'argent, mais je suis vraiment pile dans mon mois"

"Pour certains papiers, j'ai dû demander de l'aide à ma mère"

"Pas trop le temps"

Entretien N°2

(via téléphone)

- **Prise de rendez-vous en période hivernal**
- **Relation de confiance avec le médecin**
- **Pression de l'école**
- **Fait les démarches avec sa mère**
- **Ne connais pas tous les documents médicaux.**
- **Service de santé universitaire trop loin de son école**

Problématique :
**Comment assister
l'étudiant dans ces
démarches ?**

Objectifs de nos idées

- Renseigner l'élève sur ces droits.
- Aider les étudiants dans leurs démarches
- Faciliter l'accès aux soins

Idées de projets

Application

Application permettant d'aider les étudiants à faire leurs démarches en ligne

Care Truck

Camionnette qui passera au moins deux fois par mois dans les universités

Pass soin

Aide financière inspirée du Pass culture



SOLUTION

"Mon Assistant Santé"

Application qui aidera les étudiants à connaître leurs droits et à faire leurs démarches de manière simple et rapide.

The slide features a white background with several decorative elements. At the top, a large, curved shape with a purple-to-blue gradient arches across the upper portion. To the right, a smaller, solid purple circle is positioned. In the bottom right corner, another curved shape with a blue-to-purple gradient is visible. The main content is centered on the left side of the slide.

Objectifs de l'application

Créer une application facile à utiliser

Expliquer les aides de manière simple, mais aussi efficace.

Accompagner l'étudiant dans toutes ces démarches.

Que ce soit un "gagne-temps"

Tout passer



Mon assistant santé c'est...

une appli qui t'accompagne
dans ton parcours de santé

Continuer



Tout passer



**Des démarches
administratives simplifiées**

nous t'aidons à remplir tes
documents

Continuer



Tout passer



**Des explications sur les
différents services de santé**

nous t'informerons de ce que tu veux
savoir sur ton parcours de santé

Terminer



Tout passer



Un accès rapide à tes RDV médicaux

prends des rendez-vous médicaux et
visualise les détails de ceux passés

Continuer

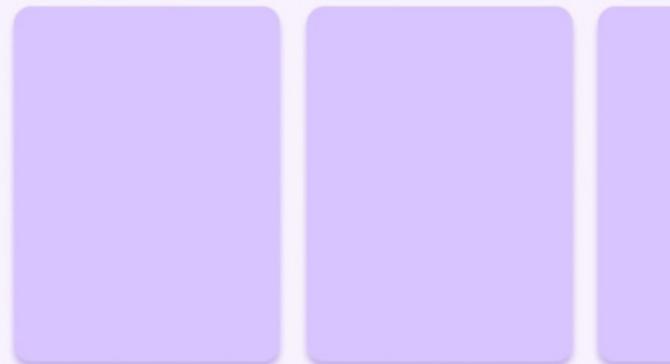


Bonjour utilisateur,
Tes données ne sont pas à jour.

Voir ce qui manque



Accès rapide



Explorer

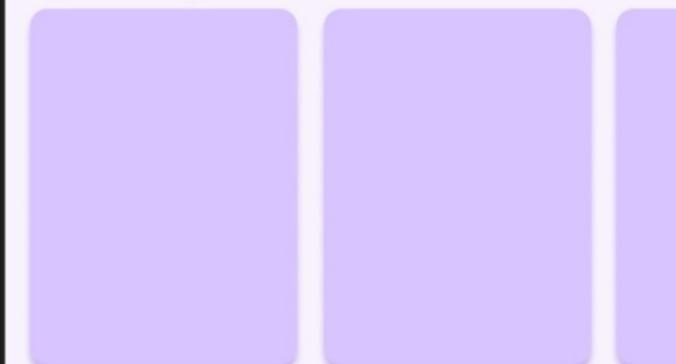


Bonjour utilisateur,
Tes données sont à jour.

Explorer



Accès rapide



Trouve ici toutes les informations dont tu as besoin.

Aides



Ton assurance maladie



Ta CAF



Ta mutuelle

Médecines



Ton assurance maladie

c'est un dispositif chargé de t'assurer dans le cas de soins pour maladie.

Simulation

découvre tes droits

CSS

Complémentaire Santé Solidaire



AME

Aide Médicale de l'Etat



Aides financières



De quoi as-tu besoin aujourd'hui ?



Simulation

A quelles aides as-tu droit ?

Etape 4/5



Tu y es presque !



Qu'est-ce que la CSS ?

c'est une aide sur les dépenses de santé en fonction de tes ressources.

Avec la CSS, tu ne paies pas :



Dans la plupart des cas, tu ne paies pas non plus :



Faire les démarches



Tes documents

tu peux enregistrer ici tes documents pour simplifier tes démarches.

Administratif

Tes ordonnances

Ton carnet de santé



Complémentaire santé solidaire - qui peut en bénéficier et comment ?

- Essentiel
- Qui a droit ?
- Les conditions de ressources
- Une seule demande pour le foyer
- Calcul de la participation financière qui peut vous être demandée
- Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?
- Que se passe-t-il si votre demande est acceptée ?
- Renouvellement
- La Complémentaire santé solidaire pour les étudiants
- La Complémentaire santé solidaire pour les salariés

Plafonds de ressources applicables au 1er juillet 2022, dans les départements d'outre-mer hors Mayotte		
Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire avec participation financière
1 personne	10 653 €	14 382 €
2 personnes	15 980 €	21 572 €
3 personnes	19 175 €	25 887 €
4 personnes	22 371 €	30 201 €
Au-delà de 4 personnes	+ 4 261 € par personne supplémentaire	+ 5 753 € par personne supplémentaire

Complémentaire santé solidaire et revenu de solidarité active (RSA)

Si vous percevez le RSA, vous et les membres de votre foyer avez droit à la Complémentaire santé solidaire **sans participation financière**.

Depuis le 1er janvier 2022, cette **attribution est automatique** sauf opposition expresse de votre part :

- désormais, lorsque vous demandez le RSA à partir du site [caf.fr](#), la demande de Complémentaire santé solidaire est transmise automatiquement à votre caisse d'assurance maladie sauf opposition de votre part ;
- si vous n'avez pas utilisé ce service en ligne pour demander le RSA, votre caisse d'assurance maladie reviendra vers vous une fois que le RSA vous aura été accordé afin que vous puissiez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire ;
- si vous êtes déjà bénéficiaire du RSA et n'avez jamais demandé la Complémentaire santé solidaire, n'hésitez pas à faire la demande sur [le.comote.ameli](#) ou à transmettre à votre caisse d'assurance maladie le [formulaire S3711](#) après avoir :
 - complété les informations concernant votre foyer ;
 - complété la rubrique « choix de l'organisme complémentaire » ;
 - daté et signé le document.

Vous n'avez pas à remplir la déclaration de ressources.

Complémentaire santé solidaire et allocation de solidarité aux personnes âgées

Depuis le 1er avril 2022, si vous percevez l'allocation de solidarité aux personnes âgées et que vous n'avez pas exercé d'activité professionnelle les 3 mois qui précèdent votre demande, vous avez droit à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière. Vous devez en faire la demande avec [le formulaire S3711 Demande de Complémentaire santé solidaire \(PDF\)](#).

Vous n'avez pas à remplir la déclaration de ressources. Il vous suffit :

- de compléter les informations concernant votre foyer ;
- de compléter la rubrique « Choix de l'organisme complémentaire » ;
- de dater, de signer et d'envoyer le formulaire à votre caisse d'assurance maladie.

UNE SEULE DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE POUR LE FOYER

La Complémentaire santé solidaire bénéficie à l'ensemble du foyer, qui se compose :

- de vous-même ;
- de votre conjoint(e) ou de votre concubin(e) ou de votre partenaire dans le cadre d'un Pacs (pacte civil de solidarité) ;
- des personnes à votre charge de moins de 25 ans.

Une demande individuelle est possible dans les cas suivants :

- les mineurs de moins de 16 ans qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.) par l'intermédiaire de ces deux organismes ;
- les mineurs de plus de 16 ans ayant rompu leurs liens familiaux ;
- les personnes de 18 à 25 ans ne vivant plus sous le même toit que leurs parents, ayant rempli une déclaration fiscale séparée (ou s'engageant sur l'honneur et par écrit à le faire l'année suivante) et ne percevant pas de pension alimentaire donnant lieu à déduction fiscale ;
- les personnes de 18 à 25 ans, vivant sous le même toit que leurs parents, s'ils sont eux-mêmes parents ou s'ils vont le devenir ;
- les étudiants isolés, bénéficiant des aides annuelles d'urgence versées par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ;
- les conjoints séparés.

CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE QUI PEUT VOUS ÊTRE DEMANDÉE

Si vos ressources dépassent le plafond annuel sans participation, vous devrez payer chaque mois une somme inférieure à 1 euro par jour et par personne.

Le montant de la participation est calculé en fonction de votre foyer au 1er janvier de l'année ou le droit à la Com. accordé.

Bonjour ! Je suis ameliBot, le chatbot créé pour vous assister pour toutes vos démarches sur l'Assurance Maladie. Interrogez-moi ! -)

Par exemple, pour une famille comprenant un parent de 51 ans et deux enfants à charge de 12 et 13 ans, le montant de la participation financière sera de 1,20 € par jour et par personne.

Site WEB "AMELI"

Qu'est-ce que la CSS ?
c'est une aide sur les dépenses de santé en fonction de tes ressources.

Avec la CSS, tu ne paies pas :



Dans la plupart des cas, tu ne paies pas non plus :



Faire les démarches



Application "Mon Assistant Santé"

Merci de votre attention